



Fiche de poste : Chef de la mission du mécénat

Intitulé du poste : Chef de la mission du mécénat	Catégorie : Administrateur civil – contractuel groupe 5
---	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Communication, Gestion budgétaire et financière, Affaires juridiques
Emploi(s) Type : COM11, GBF10, JUR01
Localisation administrative et géographique / Affectation : Secrétariat général Service des affaires financières et générales Sous-direction des affaires économiques et financières 182 rue Saint-Honoré 75033 PARIS CEDEX 1

La sous-direction des affaires économiques et financières est chargée, en liaison avec les directions générales et les responsables de programme, de la définition de la stratégie budgétaire ministérielle. Elle contribue à l'élaboration des projets de loi de finances, coordonne la programmation des moyens du ministère et s'assure de sa soutenabilité. Elle assure le suivi et l'analyse de l'ensemble des ressources financières ainsi que les dépenses fiscales. Elle prépare et suit l'exécution du budget du ministère ; elle contrôle la gestion de ce dernier. Elle coordonne, évalue et valorise les actions du ministère et de ses opérateurs en faveur du mécénat, des fondations et des fonds de dotation. Elle participe à l'élaboration du cadre juridique en la matière.

Au sein de la sous-direction des affaires économiques et financières, la mission du mécénat assure la promotion et la diffusion de l'information relative au dispositif fiscal pour le mécénat et contribue à ses évolutions. Elle est l'interlocutrice des autres ministères et des instances représentatives du mécénat dans son domaine d'action. Elle conseille les établissements publics, les porteurs de projets, les entreprises et les particuliers. Elle valorise le développement du mécénat culturel et ses acteurs. Elle apporte son concours aux levées de fonds initiées par les directions métiers et en tant que de besoin par les établissements du ministère. Elle évalue et contrôle, en liaison avec la mission fiscalité de la sous-direction des affaires économiques et financières, les dépenses fiscales liées au mécénat culturel.

Missions et activités principales :

Au sein de la sous-direction des affaires économiques et financières, le chef de la mission du mécénat coordonne et professionnalise l'activité du ministère en faveur du mécénat, des fondations et des fonds de dotation.

Il appuie et évalue l'action des services du ministère et des établissements publics pour le développement de ces activités.

Il favorise le rapprochement des acteurs culturels et du monde économique.

Il sensibilise et anime les réseaux des mécènes et donateurs, favorise tout projet de fondation à caractère culturel et exerce une mission d'observation sur les pratiques en ce domaine.

Il diffuse les nouvelles dispositions législatives et réglementaires sur le mécénat auprès des partenaires concernés et participe à l'élaboration de ce cadre juridique.

Il contribue aux réflexions menées par le ministère dans le cadre de l'harmonisation européenne des législations.

Il apporte son concours en tant que de besoin aux établissements et autres services du ministère, pour les opérations de levée de fonds destinés à financer des opérations de communication ou des axes de politique culturelle ministérielle prioritaires.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Capacités relationnelles éprouvées, aussi bien en ce qui concerne les services du ministère qu'avec des interlocuteurs externes, publics et privés.

Maîtrise de la législation française en matière de mécénat et de fondations et bonne connaissance des législations étrangères.

Expérience en matière de relations avec d'autres départements ministériels, et avec les professionnels du mécénat dans les entreprises, les institutions du monde économique et les organismes représentatifs du mécénat.

Capacité à conduire des projets, à coordonner et fédérer des équipes.

Expérience avérée en matière de levée de fonds et de partenariats.

Sens de l'innovation et capacité à se projeter dans l'avenir.

Esprit de synthèse et capacité de conceptualisation et d'application

- Supprimé:
- Supprimé: DICOM
- Supprimé: Délégation à l'information et à la communication
- Supprimé: 3, rue de Valois
- Supprimé: La délégation à l'information et à la communication (DICOM) est un service rattaché au Secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication. En lien avec le cabinet, la délégation à l'information et à la communication définit et en œuvre la politique d'information et de communication du ministère. Elle coordonne l'action des services du ministère dans ces domaines.¶ En son sein
- Supprimé: eur
- Supprimé: la délégation de l'information et de la communication
- Supprimé: et
- Supprimé: fait des propositions d'évolution de ces dispositions
- Supprimé: s
- Supprimé: s

Intérêt marqué pour les questions relatives aux publics et à l'économie de la culture.

Très bon niveau de culture générale.

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques : Sous-directeur des affaires économiques et financières

Liaisons fonctionnelles :

Directions/délégation générales d'administration centrale

Directions régionales

Établissements sous tutelle, acteurs du monde de l'entreprise, du mécénat et de la philanthropie

Collectivités territoriales et secteur culturel associatif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions : sens de la loyauté, de la discrétion

Profil du candidat recherché (le cas échéant)

Expérience confirmée dans des fonctions similaires

Qui contacter ?

Date de mise à jour de la fiche de poste : 05/03/17

Supprimé: Délégué à l'information et à la communication et son adjoint en charge des fonctions support pour les sujets transversaux

Supprimé: <#>Thomas AILLAGON,
thomas.aillagon@culture.gouv.fr – 01 40 15 80 05¶
<#>Lucas Tahmazian, lucas.tahmazian@culture.gouv.fr – 01 40 15 81 17¶

Supprimé: 1

Supprimé: 1

Supprimé: 4